

# Les implications sociétales du vieillissement

## Allocution de M. Maurice Bodson, député - section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

Les changements démographiques que connaît l'Europe affectent profondément la façon dont notre société fonctionne ainsi que les relations entre les générations.

C'est pourquoi, il serait restrictif de limiter le débat à l'impact négatif du vieillissement sur les dépenses publiques, les pensions, les dépenses de santé ou encore les problèmes d'emploi.

Le problème du vieillissement oblige le législateur à reconsidérer les rapports sociaux entre les générations et à se poser les questions suivantes :

1. Comment encourager une meilleure compréhension des besoins et des attentes des différentes tranches d'âge?
2. Comment trouver de nouvelles approches pour créer une société pour tous les âges ?
3. Comment faire du vieillissement de la population une opportunité pour la société toute entière ?

Saisissons cette opportunité ! Arrêtons d'envisager le vieillissement comme une source de conflit entre générations. Arrêtons de considérer les personnes vieillissantes sous les seuls angles de la vulnérabilité et de la dépendance. Nos sociétés modernes ont, en effet, laissé se développer une attitude dépréciatrice envers les plus âgés. Or, ceux-ci bénéficiant d'une expérience unique constituent une source incontournable d'apprentissage et de conseils pour les plus jeunes.

Les seniors sont pleinement utiles au bon fonctionnement de nos sociétés. Aussi, il revient au législateur de faire en sorte qu'ânés et jeunes puissent trouver leur place dans une société intergénérationnelle, société dans laquelle chacun tirera avantage des relations réciproques et durables entre générations.

En tant que parlementaires, nous avons la responsabilité de peser sur les choix politiques visant à renforcer les liens entre les générations car l'intergénérationnel ne se décrète pas mais se construit au jour le jour. Il s'agit ici d'un projet ambitieux, humaniste et respectueux des droits et devoirs de chaque citoyen.

C'est précisément en vue de sensibiliser tout un chacun sur la nécessité de renforcer la solidarité entre les générations que sera célébré le 29 avril la « Journée européenne de la solidarité et de la coopération entre les générations ». 35 communes en Communauté française de Belgique ont décidé d'apporter leur soutien à cette Journée en participant le week-end prochain (25 et 26 avril) à l'opération « Carrefours des générations ». Dans chacune des villes et communes de la Communauté française de Belgique, un programme de découverte festif et varié permettra au public de découvrir de nombreuses initiatives solidaires: théâtres, chorales, ateliers, apprentissage de l'informatique ou des langues, écoles de devoirs, accompagnement des jeunes entrepreneurs, habitat, partenariat entre écoles et maisons de repos,...

Cependant, nous savons tous qu'asseoir le lien social par le biais de la participation active ne suffit pas. Il faut également assurer la qualité de vie et le maintien de l'autonomie des personnes âgées le plus longtemps possible. C'est pourquoi, je vous propose de nous poser la question de savoir : « **Comment « donner de la vie aux années » et garantir la place et les conditions de vie des aînés dans la société? »**

## **1. Tout d'abord, donner de la vie aux années, c'est s'attaquer au problème de la pauvreté chez les aînés.**

Trop souvent, les politiques et programmes adoptés en la matière dans nos parlements respectifs tendent à exclure les personnes âgées de leur champ d'application. Certains indicateurs montrent pourtant que dans l'ensemble de nos pays du chemin reste encore à parcourir.

Quant à la Belgique, les revenus des pensionnés s'écartent de plus en plus de l'évolution des revenus des travailleurs actifs; le montant du « minimex » des aînés s'élève à environ 699 euros pour un isolé et 467 euros pour un cohabitant; la pension minimum pour un travailleur salarié qui a eu une carrière complète est d'environ 833 euros pour un isolé et de 1104 euros pour un ménage.

De plus, une enquête par interview réalisée en 2004 par l'Institut de Santé publique révèle que 13% du budget du ménage est consacré aux soins de santé chez les ménages comprenant une personne de 75 ans ou plus et que 10% de la population déclare avoir dû renoncer à des soins au cours d'une année pour des raisons financières.

Soulignons toutefois quelques avancées engrangées ces dernières années telles que le mécanisme de liaison au bien-être de l'ensemble des allocations sociales, la revalorisation des pensions les plus basses ayant pris cours avant 2002 ou encore la création en 2006 d'un Fonds pour l'avenir des soins de santé doté de 309 millions d'euros et ayant pour objectif d'anticiper le défi de l'augmentation de l'espérance de vie en matière de soins de santé.

Par ailleurs, une des bases de la prospérité économique de nos aînés ainsi que de la cohésion sociale réside dans un système de sécurité sociale performant. Or, les nouvelles contraintes budgétaires que nous imposent la crise économique et financière exercent une pression accrue sur notre système de sécurité sociale pourtant déjà éprouvé par l'augmentation du nombre de personnes âgées. Les choix politiques et arbitrages futurs se révèlent d'ors et déjà complexes pour permettre à nos systèmes de sécurité sociale de s'adapter aux nouveaux besoins sociaux. La plus grande vigilance s'imposera donc au législateur pour garantir la sécurité d'existence des aînés, nous en sommes conscients.

## **2. Donner de la vie aux années, c'est encore promouvoir la santé et le bien-être tout au long de la vie.**

Parvenir à un âge avancé en bonne santé requiert un effort constant tout au long de sa vie ainsi qu'un environnement propice au succès de cet effort. Par conséquent, s'il appartient à l'individu d'adopter un mode de vie sain, il revient aux gouvernements de créer un cadre favorable au bien-être au fur et à mesure du vieillissement.

Les personnes âgées devraient pouvoir avoir accès rapidement et dans des conditions financières abordables aux soins préventifs et curatifs ainsi qu'aux services répondant à leurs besoins spécifiques. Ces services spécifiques peuvent consister en de tâches occasionnelles (dépannages, petite réparation, déplacement,...) ou être indispensables pour continuer à vivre chez soi en sécurité, se déplacer, ou participer à la vie sociale et culturelle.

Il est primordial que les pouvoirs publics investissent dans le développement de tels services ainsi que dans le soutien aux associations prestant ce type de service adapté aux personnes âgées.

Ainsi, un large éventail de services est offert à la personne âgée lui permettant ainsi d'opter pour une formule d'hébergement collectif (maisons de repos, services d'accueil de jour, centres de soins de jour, maisons de soins psychiatriques,...) ou de choisir de vivre à domicile. Il apparaît que cette dernière formule emporte un succès grandissant. En effet, une part importante des personnes vieillissantes exprime le souhait de rester chez elles ou de continuer à mener leur existence dans un cadre familial.

Notons la création de formules originales tendant à diversifier l'offre actuelle tel que l'habitat kangourou qui permet à la personne âgée de mettre une partie de son habitation à la disposition d'une jeune personne (par exemple, une maman seule qui élève son enfant) sous condition d'une participation à la vie de famille et à des menus services.

De plus, une formule jusqu'à ce jour inédite en Belgique vient d'être inscrite dans un projet de décret et sera prochainement votée par le Parlement wallon. Il s'agit de l'accueil des seniors en milieu familial. Le concept se situe à mi-chemin entre le domicile et la maison de repos, il consiste à permettre à un particulier d'accueillir des personnes âgées à son propre domicile. Cette expérience est rendue possible grâce à une formation dans la prise en charge des personnes âgées, un encadrement au démarrage de l'expérience d'accueil, un soutien et un contrôle spécifique.

Par ailleurs, nous tenons à mettre en évidence le rôle essentiel joué par dans la société par les aidants proches qui prennent à leur charge une personne de leur entourage. Grâce à leur soutien, le maintien à domicile d'un malade ou d'une personne dépendante est possible. Ces aidants proches, majoritairement des femmes, qui, pour la plupart, doivent également assumer leur vie professionnelle, sont très souvent surmenées et épuisés.

Aussi, en vue d'amplifier l'aide à domicile et de favoriser la prise en charge des aidants proches, le Gouvernement de la Région wallonne a-t-il décidé d'assurer le financement d'heures d'assistance qui seront effectuées par les services agréés d'aide aux familles. De plus, pour soulager le pouvoir d'achat des familles, le Gouvernement wallon applique depuis cette année une réduction sur la quote-part payée par le bénéficiaire des prestations du service.

Ces différentes mesures concrétisent parfaitement le début de notre intervention car c'est ici toute la richesse d'une société intergénérationnelle qui s'exprime!

### **3. Donner de la vie aux années, c'est, aussi encourager la participation active des aînés à la société.**

Dans le panel 2, nous avons vu combien il était important pour assurer la viabilité de notre système de pension et de sécurité sociale de prendre des mesures pour retarder les départs à la pension et de permettre aux travailleurs âgés, s'ils le souhaitent, de travailler plus longtemps, éventuellement selon d'autres modalités.

Cependant, la participation des aînés à la société ne peut se concevoir sous le seul angle économique. En effet, les personnes âgées peuvent remplir de nombreuses tâches allant de la dispensations de soins, des activités de subsistance, des travaux ménagers aux activités de bénévolat de tout type au bénéfice de la communauté.

Nous devons encourager cette participation! Le réseau social des aînés est moins développé que celui des plus jeunes. On estime qu'ils sont près d'un cinquième à ne participer à aucune activité de loisirs et près de la moitié d'entre eux ne participent à aucune activité culturelle. Il est donc, selon nous, essentiel de favoriser la pleine et entière participation des aînés à la vie sociale afin de lutter contre l'isolement.

Il est indéniable que la qualité de vie du troisième âge et le sentiment « d'être utile à quelque chose » sont étroitement liés car même âgé, l'être humain a besoin d'objectifs. Notre experte-modérateur Mme Van Espen ne dit pas autre chose dans une de ses publications en déclarant que la vieillesse commence quand il n'y a plus de projet.

C'est pourquoi nous nous devons d'impliquer davantage les aînés tant dans la prise de décision que dans la vie culturelle, économique et sociale. La société tout entière en bénéficiera car nous n'avons pas suffisamment conscience de tous les avantages que procure l'exploitation des connaissances et des expériences accumulées par nos aînés au fil des années!

Dans cette perspective, les Régions wallonne et bruxelloise favorisent la création *au niveau communal de Conseils consultatifs des aînés*. Ces conseils ont pour missions d'évaluer l'efficacité des politiques et pratiques de la commune qui concernent particulièrement les aînés; de favoriser la prise de conscience des aînés au rôle qui leur revient dans la commune en suscitant chaque fois que possible leur participation; de faire connaître les désirs, aspirations et droits des aînés, et de les informer sur les activités, initiatives et services qui les concernent ainsi que de veiller à ce que des relations s'établissent entre personnes de générations différentes de manière à construire entre elles un dialogue permanent. Notons que la plus value apportées par ces initiatives dépendent essentiellement de la volonté des autorités communales à prendre en compte les préoccupations des aînés.

Soulignons également la création en 2007 du *Conseil consultatif fédéral des aînés* qui entend rencontrer toutes les préoccupations de nos seniors relatives aux matières fédérales que sont notamment la mobilité, l'intégration sociale et l'égalité des chances.

De plus, depuis 1994, les seniors participent également au *Comité consultatif pour les pensions* qui a pour missions de rendre des avis au Ministre qui a les pensions dans ses attributions, de délibérer, chaque année sur la déclaration politique de ce ministre et d'évaluer la qualité des services rendus par les administrations concernées. Le bilan de ses activités réalisé lors de la célébration du dixième anniversaire de sa création est dans une large mesure positif. Il a été souligné que le Ministre et l'Administration ont sollicité régulièrement l'avis du Comité et que les pensionnés ne se sont pas contentés de formuler des griefs en leur nom propre mais ont veillé à faire prévaloir l'intérêt de la collectivité. Il est, cependant, moins évident, de savoir qu'elle a été l'influence réelle des avis rendus sur les responsables politiques. Il serait intéressant de connaître, à l'avenir, les réactions du Ministre compétent sur chaque avis remis par le Comité.

Par ailleurs, en promulguant en juillet 2007 *un décret relatif au soutien de l'action associative* dans le champ de l'éducation permanente, le Gouvernement de la Communauté française de Belgique vise à *soutenir* plus efficacement les associations reconnues, et parmi elles, *les associations de personnes âgées* et celles qui encouragent prioritairement les rencontres intergénérationnelles.

#### **4. Donner de la vie aux années, c'est enfin, rompre définitivement avec l'image négative qui est véhiculée autour des aînés.**

En propageant une image négative des aînés, notre société contribue à déprécier les aînés, à entretenir des préjugés contre eux, à miner leur estime de soi et à entretenir la solitude et l'isolement. Reconnaissons ensemble que les médias ont une part de responsabilité car ils projettent peu d'images positives des aînés et les présentent trop rarement comme autonomes, actifs et dynamiques.

La tendance, dans notre société, à discriminer les individus en fonction de l'âge décourage les aînés à participer à la vie sociale, les rend mal à l'aise au sein de la communauté et peut accroître des risques pour leur santé. Cette ségrégation suscite parfois de la crainte et des préjugés vis-à-vis des jeunes ce qui va à l'encontre d'une société intergénérationnelle dont tout le monde s'entend aujourd'hui pour conclure qu'elle est essentielle au bien vivre ensemble.

La Communauté française entend rompre avec cette tendance notamment en soutenant diverses productions qui visent à promouvoir une image positive du vieillissement. Il s'agit notamment de réalisations théâtrales et vidéographiques, ou encore de journées culturelles polyvalentes.

Voilà, mesdames et messieurs, résumé car le sujet mériterait de plus longs développements, les quelques considérations que nous souhaitons apporter aux travaux qui nous occupent ce jour.

Je tiens à conclure en vous réaffirmant notre vision positive. Rappelons-nous que la longévité, c'est la vie devant soi! Vivre longtemps, c'est vivre plusieurs vies, c'est voir le monde changer, y participer et en être le témoin vivant!

